

CYRANO 2014

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.
Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BA et en règle avec celle-ci.
L'inscription est ouverte aux joueuses et joueurs à partir de la catégorie Minimes.

ARTICLE 2 :

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi, si cela s'avère nécessaire.

ARTICLE 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.BA.

Point particulier :

Si le volant touche le plafond ou ses structures (lumières, câbles, px de baskets etc..)

. à l'engagement : le volant est remis à 2 reprises.

. au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la FFBA.

ARTICLE 4 : HORAIRES

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence.

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle.

Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O pour ce tableau.

Tous les joueurs sont convoqués 30 minutes avant le début de leur match.

ARTICLE 5 : VOLANTS

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

Les joueurs B, C, D jouent en plumes (volants homologués si désaccord AEROSENSA 30)

Les joueurs Non Classés jouent en plastique (sauf accord entre les joueurs pour jouer en plumes). (volant homologué MAVIS 370).

Les volants homologués sont en vente dans la salle.

ARTICLES 6 : TABLEAUX

Tous les tableaux se joueront en poule. 2 tableaux maximum par personne. En simple seul un joueur étant classé à l'indice 1 de sa catégorie sera autorisé à jouer dans la catégorie supérieur (ex : un joueur D1 sera autorisé à jouer en C, et un joueur C1 pourra jouer en B)

En double au moins un des 2 joueurs devra également être à l'indice 1 pour que l'équipe soit autorisée à jouer dans la catégorie supérieure.

Afin de ne pas dépasser les 8 matchs maximum autorisés, les finales, voir les demi- finales de mixte se joueront le dimanche si cela est nécessaire.

Le Comité d'organisation en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories si le nombre d'inscrits est insuffisant.

ARTICLE 7 : ARBITRAGE

Les matchs seront effectués en auto arbitrage.

Vous avez 4 minutes maximum, à compter de l'appel de votre match, pour démarrer celui-ci.